Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-UT-101, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ AGRI-UT-101 (v. A15.1) : Mise en place d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents de puissance nominale inférieure ou égale à 1 MW

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
* Nom du site des travaux : .....
*Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

Caractéristiques du moto-variateur synchrone à aimants permanents :
*Puissance nominale P (kW) : ..... (NB : P est inférieure ou égale à 1000 kW)

À ne remplir que si les marque et référence du moto-variateur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : .....
*Référence : .....

*Application du moto-variateur synchrone à aimants permanents (ne cocher qu'une seule case) :
☐ Pompage d'irrigation
☐ Ventilation de bâtiments d'élevage
☐ Ventilation en serre
☐ Pompe à vide d'une salle de traite
☐ Chaufferie d'une serre (pompe, ventilateur brûleur)
☐ Autres applications